

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2016, à 19 h, à la salle du conseil, située au 560, chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

Églantine Leclerc Vénuti Francine Chamberland
Denise Grenier

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Membres absents : Micheline Bélec, Alain St-Amour et Thérèse St-Amour

La directrice générale et secrétaire-trésorière Ginette Ippersiel est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La maire déclare la séance ouverte à 19 h 00

Résolution no : 10323-2016
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée

CORRESPONDANCE

La secrétaire donne un bref compte-rendu de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire du Conseil municipal.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution no : 10324-2016
REGISTRE DES COMPTES À PAYER – Au 29 février 2016

Il est proposé par Francine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter les comptes fournisseurs au 29 février 2016 tels que présentés au montant total de 137 418.87 \$

Chèques fournisseurs : C1600016 @ C1600023, C1600025 @ C1600033, C1600035 @ C1600039, C1600041 @ C1600045 = 26 629.75 \$

Paievements internet : L1600013 @ L1600024 = 33 482.20 \$

Paievements directs : P1600049 @ P1600092, P1600094 @ P1600099 = 50 301.43 \$

Chèque manuel :

Chèques salaires : D1600066 @ D1300132 = 27 005.49 \$

Adoptée

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

Résolution no : 10325-2016

AUTORISATION DE PAIEMENT – Assurances générales 2016-2017

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement concernant le contrat d'assurances générales au montant de 4,654.00 \$ (prime automobile), de 23,698.00 \$ (prime autres protections), et 850.00 \$ (Ass. accident pompiers) pour un montant total de 29,202.00 \$, incluant les taxes, avec la Compagnie Ultima, assurances et services financiers, représentant autorisé de la Mutuelle des Municipalités du Québec.

02-110-40-423-00	2 154.36 \$	Assurance élus
02-130-40-423-00	2 154.40 \$	Assurance administration
02-130-40-423-00	2 154.36 \$	Assurance complémentaire
02-220-40-423-00	2 154.36 \$	Assurance service incendie
02-220-40-423-01	850.00 \$	Assurance accident pompiers
02-320-40-423-00	2 154.36 \$	Assurance voirie
02-330-40-423-00	2 154.36 \$	Assurance enlèvement neige
02-610-40-423-00	2 154.36 \$	Assurance urbanisme
02-701-20-423-00	2 154.36 \$	Assurance centre multimédia
02-701-30-423-00	2 154.36 \$	Assurance patinoire
02-701-50-423-00	2 154.36 \$	Assurance parcs & terrain jeux
02-702-30-423-00	2 154.36 \$	Assurance bibliothèque
02-220-40-425-00	1 303.52 \$	Véhicules incendie 28 %
02-320-40-425-00	1 442.74 \$	Véhicules voirie été 31 %
02-330-40-425-00	1 442.74 \$	Véhicules enl. neige 31 %
02-610-40-425-00	465.00 \$	Véhicule urbanisme 10 %

Adoptée

Résolution no : 10326-2016

AVIS DE CHANGEMENT D'ADRESSE

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'informer les institutions bancaires, les fournisseurs et autres institutions du changement d'adresse de notre place d'affaires à Chute-Saint-Philippe, QC J0W 1A0 :

*21, montée des Chevreuils
CHANGÉ POUR
560, chemin des Voyageurs*

Adoptée

Résolution no : 10327-2016

AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation sur la gestion financière municipale : Bien maîtriser les différents outils

Il est proposé par Francine Chamberland

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la directrice générale, à assister à la formation «Gestion financière municipale, bien maîtriser les différents outils», qui se tiendra à Val-David le 20 avril. De payer les frais d'inscription au coût de 295.00 \$ plus taxes, et de rembourser les frais inhérents à cette formation sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à son contrat.

Un montant est disponible à cet effet aux postes budgétaires 02-130-30-310-00 et 02-130-40-454-00.

✚ *Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour le déplacement*

Adoptée

Résolution no : 10328-2016

DEMANDE D'APPUI AU SYSTÈME D'ÉDUCATION PUBLIC QUÉBÉCOIS

- ATTENDU* Le dépôt le 4 décembre 2015 du Projet de loi no 86 intitulé Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire;
- ATTENDU* Que le Projet de loi no 86 a pour objectif de rapprocher l'école des lieux de décision et assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire;
- ATTENDU* Que le Projet de loi no 86 était attendu depuis plus d'une année et propose des changements importants au regard de l'organisation et de la gouvernance des commissions scolaires et des établissements sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;
- ATTENDU* Que le Projet de loi no 86 propose l'abolition de la démocratie scolaire ainsi que la disparition d'un gouvernement local qui donne une voix décisionnelle aux citoyens du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;
- ATTENDU* Que le conseil des commissaires est redevable de ses décisions à la population;
- ATTENDU* Que la Commission Scolaire Pierre-Neveu (CSPN) est le deuxième plus gros employeur de la MRC avec un budget de plus de 67 M\$ et plus de 800 employés à temps plein ainsi qu'elle scolarise plus de 3 500 élèves jeunes et 800 adultes dans 17 municipalités en milieu défavorisé et à faible densité de population;
- ATTENDU* Les signes distinctifs de la CSPN et son portrait de persévérance et de réussite, notamment en termes de très bons résultats de ses élèves, de ses frais d'administration les plus bas possible et de son taux d'efficacité élevé qui en font une commission scolaire de référence;
- ATTENDU* Que le conseil des commissaires de la CSPN est formé d'une majorité de commissaires qui sont également parents et qui représentent tous les milieux et tous les élèves de son territoire;
- ATTENDU* L'importance des différents services rendus par la CSPN à ses établissements dans un souci d'optimisation et d'équité dans la répartition des ressources;
- ATTENDU* L'importance de faire valoir les pertes engendrées par le Projet de loi no 86 au regard de l'autonomie locale et du pouvoir d'affirmation de l'identité d'une région en éducation;
- ATTENDU* Le souci de la CSPN de continuer à travailler dans un contexte de haut niveau d'efficacité et d'efficacité où l'équité est une priorité au regard du partage des ressources sur le territoire;
- ATTENDU* Le souci de la CSPN de maintenir en fonction les petites écoles de village;
- ATTENDU* L'importance des relations entre la CSPN et ses 17 partenaires municipaux;
- EN CONSÉQUENCE* Il est proposé Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents
- DE PRENDRE* position en faveur du succès et de la vitalité du système d'éducation publique en lui octroyant un financement adéquat;
- DE PRENDRE* position en faveur du maintien des instances démocratiques qui favorisent une représentation équitable de toute la population;
- D'ACHEMINER* la présente résolution au ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS), monsieur Sébastien Proulx, et au premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard.

Adoptée

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution no : 10329-2016

NOMINATION D'UN LIEUTENANT À LA CASERNE DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE

ATTENDU Qu'un avis d'ouverture de poste de lieutenant a été affiché pour la caserne 5;

ATTENDU Qu'une seule personne s'est montrée intéressée et qu'elle possède les exigences demandées pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de nommer M. Marco Despaties à titre de Lieutenant pour la caserne de Chute-Saint-Philippe.

Adoptée

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution no : 10330-2016

R.I.D.L. – Autorisation de paiement 2^e versement Quote-part 2016

Il est proposé par Francine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le deuxième versement de la Quote-part 2016 à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre au montant de 38 920.00 \$ réparti comme suit :

Transport matières résiduelles :	02-451-10-951-00 :	9 826.00 \$
Élimination matières résiduelles :	02-451-20-951-00 :	9 655.00 \$
Transport matières recyclables :	02-452-10-951-00 :	2 453.00 \$
Traitement matières recyclables :	02-452-20-951-00 :	24.00 \$
Traitement résidus domestiques dangereux :	02-452-90-951-00 :	949.00 \$
Traitement des matériaux secs :	02-453-00-951-00 :	534.00 \$
Transport des matières organiques :	02-452-35-951-00 :	7 996.00 \$
Traitement matières organiques :	02-453-40-951-00 :	3 092.00 \$
Frais d'administration RIDL :	02-455-00-951-00 :	3 550.00 \$
Achat bacs roulants :	02-455-00-951-01 :	841.00 \$

Adoptée

Résolution no : 10331-2016

PROTOCOLE D'ENTENTE – Entretien des plates-bandes – Année 2016

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de verser une subvention de 5 000,00 \$ à la Société d'horticulture et d'écologie de Chute-Saint-Philippe, pour l'entretien des plates-bandes, des parcs, des panneaux d'accueil et des bâtiments de la municipalité pour l'année 2016.

De plus, la Société d'horticulture et d'écologie de Chute-Saint-Philippe s'engage à l'aménagement des plates-bandes au nouveau complexe municipal.

La dépense sera affectée au poste budgétaire 02-470-80-970-00.

Adoptée

Résolution no : 10332-2016

AUTORISATION DE PAIEMENT – Étude du périphyton au Lac David

Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement au montant de 1 000.00 \$ plus les taxes applicables à WSP, pour l'étude du périphyton au Lac David et le rapport final.

Comme les travaux devaient être déposés en 2015 et que le montant réservé à cette étude a été transféré au surplus libre en fin d'année, un transfert du surplus sera effectué à la dépense au 02-470-40-411-00 pour payer cette facture.

Adoptée

SANTÉ & BIEN-ÊTRE

Résolution no : 10333-2016

AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE

- CONSIDÉRANT** *Que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;*
- CONSIDÉRANT** *Que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;*
- CONSIDÉRANT** *Que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;*
- CONSIDÉRANT** *Que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;*
- CONSIDÉRANT** *Que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;*
- CONSIDÉRANT** *Que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;*
- CONSIDÉRANT** *Que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;*
- CONSIDÉRANT** *Que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;*
- EN CONSÉQUENCE** *Il est proposé par Francine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.*
- QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.*

Adoptée

TRANSPORT

Résolution no : 10334-2016

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – Compensation de base aux municipalités

- ATTENDU** *Que le Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 257 296.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;*
- ATTENDU** *Que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;*
- ATTENDU** *Que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;*
- ATTENDU** *Qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;*
- POUR CES MOTIFS** *Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe informe le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.*

Adoptée

Résolution no : 10335-2016

MANDAT VÉRIFICATEUR EXTERNE – Reddition de comptes au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (Réforme Ryan)

Il est proposé Francine Chamberland

Et résolu à l'unanimité des membres présents, de nommer la firme Guilbault, Mayer, Millaire, Richer inc. pour effectuer la reddition de comptes pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (réforme Ryan) pour l'année 2015.

Adoptée

Résolution no : 10336-2016

DEMANDE DE SUBVENTION – Amélioration du réseau routier

ATTENDU *Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe entend continuer la réfection et l'amélioration de son vaste réseau routier en cours d'année 2016, et ce, sur différents chemins municipaux;*

ATTENDU *Que plusieurs chemins, encore cette année demande une réfection totale ou partielle visant, soit à améliorer la circulation ou en assurer une circulation plus sécuritaire;*

ATTENDU *Que les travaux projetés génèrent l'emploi d'entrepreneurs professionnels, tout en assurant à nos trois employés aux travaux publics une garantie de travail continu devant l'ampleur des travaux projetés chaque année, en plus de l'entretien normal tel le lignage de rues, réparation d'asphalte, etc., et qu'au total, notre budget pour la voirie municipale se chiffre à plus de 300 000.00 \$ mis à part les travaux en immobilisation;*

ATTENDU *Que la présente subvention est demandée pour le rechargement sur les chemins du Lac-des-Cornes, du Lac-Pérodeau, des Pointes et côte des Merises pour un montant approximatif de 40 000.00 \$;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe demande à notre député Monsieur Sylvain Pagé de bien vouloir appuyer notre demande au montant de 30,000.00 \$ auprès du Ministre des Transports, afin d'obtenir une assistance financière appréciable visant à nous aider à mener à bien ce projet d'importance capitale pour la libre circulation et la sécurité des usagers.*

Adoptée

Résolution no : 10337-2016

PERMIS DE VOIRIE

ATTENDU *Que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;*

ATTENDU *Que la municipalité doit obtenir un permis de voirie du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le ministère;*

ATTENDU *Que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;*

ATTENDU *Que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;*

ATTENDU *Que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permis de voirie (si*

requis) au cours de l'année 2016 et qu'elle autorise la directrice générale, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000.00 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

Adoptée

URBANISME

Résolution no : 10338-2016

AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation "La politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables"

Il est proposé par Francine Chamberland

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et environnement, à assister à la formation «La politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables», qui se tiendra à Saint-Hyacinthe les 12 et 13 avril. De payer les frais d'inscription au coût de 515.00 \$ plus taxes, et de rembourser les frais inhérents à cette formation sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à la convention collective.

Un montant est disponible à cet effet aux postes budgétaires 02-610-30-310-00 et 02-610-40-454-00.

✚ Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour le déplacement

Adoptée

Résolution no : 10339-2016

AUTORISATION DE SIGNATURE – Conception du site Web municipal

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, de retenir l'offre de services de Constella Création Web et d'autoriser la directrice générale à signer le contrat de conception Web pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.

Conception prix forfaitaire incluant 20 heures d'intégration :	2 950.00 \$
Système de formulaire en ligne	350.00 \$
Système de partage dans les médias sociaux	100.00 \$
Bannière animée	<u>150.00 \$</u>
TOTAL :	3 550.00 \$ Plus les taxes applicables

Autres inclusions **2 heures de formation**
2 heures de soutien téléphonique
1 rencontre sur place pour lancer le projet (frais de déplacement inclus).

Frais récurrents :

Hébergement du site déjà payé pour 2016 :	280.00 \$/an (à confirmer en 2017)
Forfait 1 heure par mois de support et maintenance	450.00 \$/an

Un montant a été prévu à cet effet au poste budgétaire 02-621-40-414-00 (Support technique) et 02-621-40-410-00 (Conception Web).

Adoptée

LOISIRS ET CULTURE

Résolution no : 10340-2016

AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention à l'Association des résidents des Lacs des Cornes, Pérodeau et Vaillant

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 2 000.00 \$ à l'Association des résidents des lacs des Cornes, Pérodeau et Vaillant.

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

Résolution no : 10341-2016
SPECTACLE LABELLE – LÉGENDES DU NORD – Résolution d'intention

Il est proposé par Francine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe est intéressée à signer la convention avec RF Productions, relative à la représentation du spectacle Labelle – Légendes du Nord à notre salle multimédia le 24 septembre 2016, à la condition que l'article 8 et 10 de la convention soit retiré. Que RF Productions présente une preuve d'assurance en responsabilité civile de 2 000 000 \$ qui dégage la municipalité de toute responsabilité autre que celle contenue à son contrat pour ce genre d'évènement.

Il est de plus convenu que la municipalité participe monétairement à cette représentation pour un montant de 350.00 \$.

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-70-447-00.

Adoptée

IMMOBILISATION

Résolution no : 10342-2016
MONTANT DU SURPLUS AFFECTÉ AU REMBOURSEMENT DE LA DETTE COMPLEXE MUNICIPAL

ATTENDU Que les contribuables ont déboursé un montant de 10 640.76 \$ sur le compte de taxes 2015 pour le remboursement de la dette du complexe municipal;

ATTENDU Que le remboursement de l'emprunt est retardé à cause des délais de construction;

ATTENDU Que le montant payé par les contribuables doit être réservé pour un remboursement de la dette du complexe municipal;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de transféré le montant de 10 640.76 \$ du surplus libre au surplus affecté au complexe municipal.

Adoptée

Résolution no : 10343-2016
AUTORISATION DE DÉPENSE – Achat de tables et chaises à la salle des loisirs

Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la dépense pour l'achat de 4 tables, 32 chaises, ainsi que l'achat de chariots pour le rangement.

Cette dépense n'est pas prévue au budget, un transfert du surplus libre sera effectué pour combler la dépense.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des fonds suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENTS

RÈGLEMENTS

Résolution no : 10344-2016

RÈGLEMENT NUMÉRO 270-2016 modifiant le règlement numéro 139 relatif au zonage

ATTENDU Que la municipalité de Chute-Saint-Philippe a adopté le règlement numéro 139 relatif au zonage;

ATTENDU Que ledit règlement numéro 139 est entré en vigueur le 12 avril 2002 et a été modifié par les règlements suivants :

- 148 le 26 juin 2003;
- 171 le 29 mars 2007;
- 183 le 20 juin 2007;
- 211 le 17 juin 2009;
- 215 le 8 septembre 2009;
- 239 le 26 août 2011;
- 251 le 20 décembre 2012;
- 256 le 10 mars 2014;
- 262 le 29 mai 2015;

ATTENDU Que des modifications ont été soumises au Conseil et qu'il y a lieu d'amender le règlement;

ATTENDU Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 139 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette Loi;

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 11 janvier 2016;

ATTENDU Qu'un premier projet de règlement a été préalablement déposé à la séance du 11 janvier 2016;

ATTENDU Que le présent règlement a été présenté lors d'une assemblée publique de consultation, le 8 février 2016, à Chute-Saint-Philippe, tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU Qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 8 février 2016;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Francine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des membres présents, qu'il soit ordonné, statué et décrété par le présent règlement, ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement est identifié par le numéro 270-2016 et s'intitule «Règlement numéro 270-2016 modifiant le règlement numéro 139 relatif au zonage».

ARTICLE 2 PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 MODIFICATION AU PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage apparaissant à l'annexe 1 du règlement 139 relatif au zonage est modifié par l'agrandissement de la zone «RU-2» à même la zone «VIL-03» affectant une partie des lots suivants :

- Parties du lot 19-P du rang Sud-Est du canton Rochon;
- Parties du lot 20-P du rang Sud-Est du canton Rochon;
- Parties des lots 19-14 et 20-7 du rang Sud-Est du canton Rochon;
- Les lots 19-8 et 19-10 du rang Sud-Est du canton Rochon.

Le plan de zonage tel que modifié figure à l'annexe «A» du présent règlement.

ARTICLE 4

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1).

Normand St-Amour, maire

Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière

Adoptée

Avis de motion : 11 janvier 2016

1^{er} projet de règlement : 11 janvier 2016

Assemblée publique de consultation : 8 février 2016

2^e projet de règlement : 8 février 2016

Envoi à la MRC : 10 février 2016

Avis public : 24 février 2016

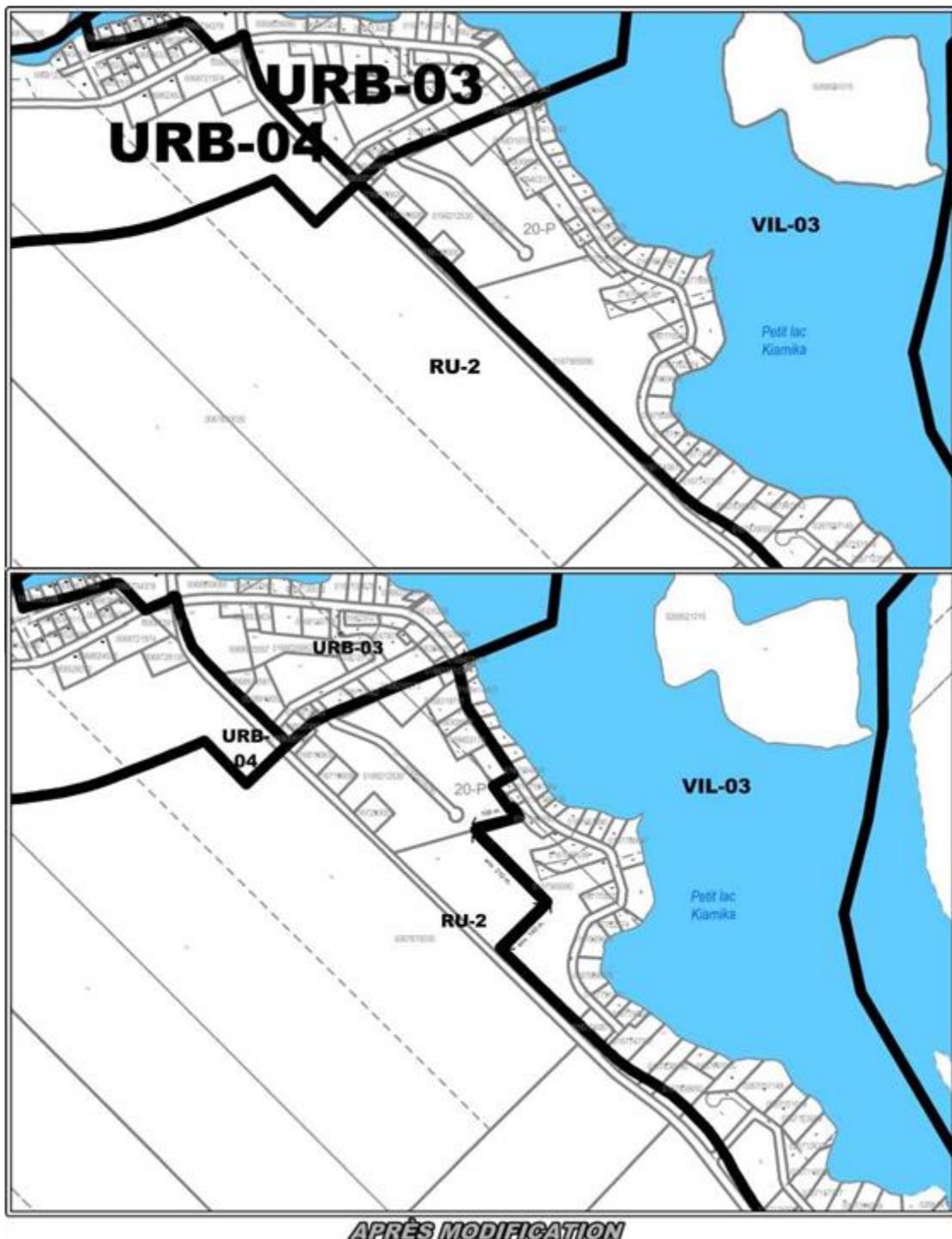
Adoption du règlement : 14 mars 2016 Résolution 10344-2016

Entrée en vigueur :

ANNEXE A

AGRANDISSEMENT DE LA ZONE RU-02 À MÊME LA ZONE VIL-03

ÉCHELLE: 1:13 000 JANVIER 2016



VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 25

Fin : 19 h 33

Personnes présentes : 5

Résolution no : 10345-2016

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 14 mars 2016 tel que rédigé par la directrice générale.

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

Résolution no : 10346-2016

FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité de clore la séance

Adoptée

Il est 19 h 34

Normand St-Amour, maire

Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière

 *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la session du 14 mars 2016 par la résolution # 10345-2016.*